AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DE LA POUDRERIE DE LA SOCIETE NOBELSPORT Pont-de-Buis Lès Quimerc'h

RÉUNION PUBLIQUE DU 14 OCTOBRE 2026

PROCÉDURE PARALLÉLISÉE

Issue de la loi Industrie Verte
du 23 octobre 2023 et de ses décrets d’application
Concerne tous les domaines de demande d’autorisation environnementale (soumis ou non à évaluation environnementale)

La procédure préalable à la consultation

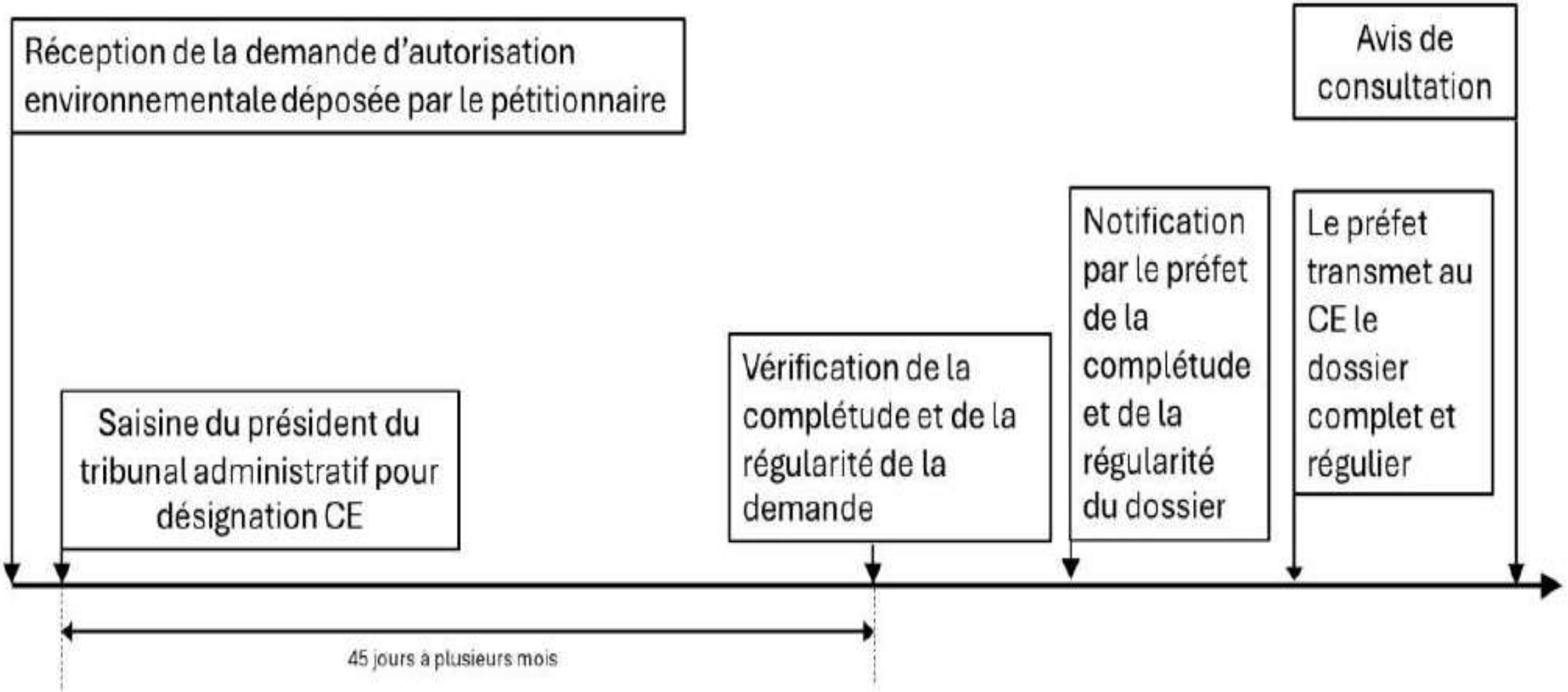

La commission d'enquête désignée par décision du Tribunal Administratif de Rennes :

Présidente : Charlotte ABIVEN-SPARFEL

Membres titulaires : Jean-Luc ROPARS
Jacques POULIQUEN

La consultation du public

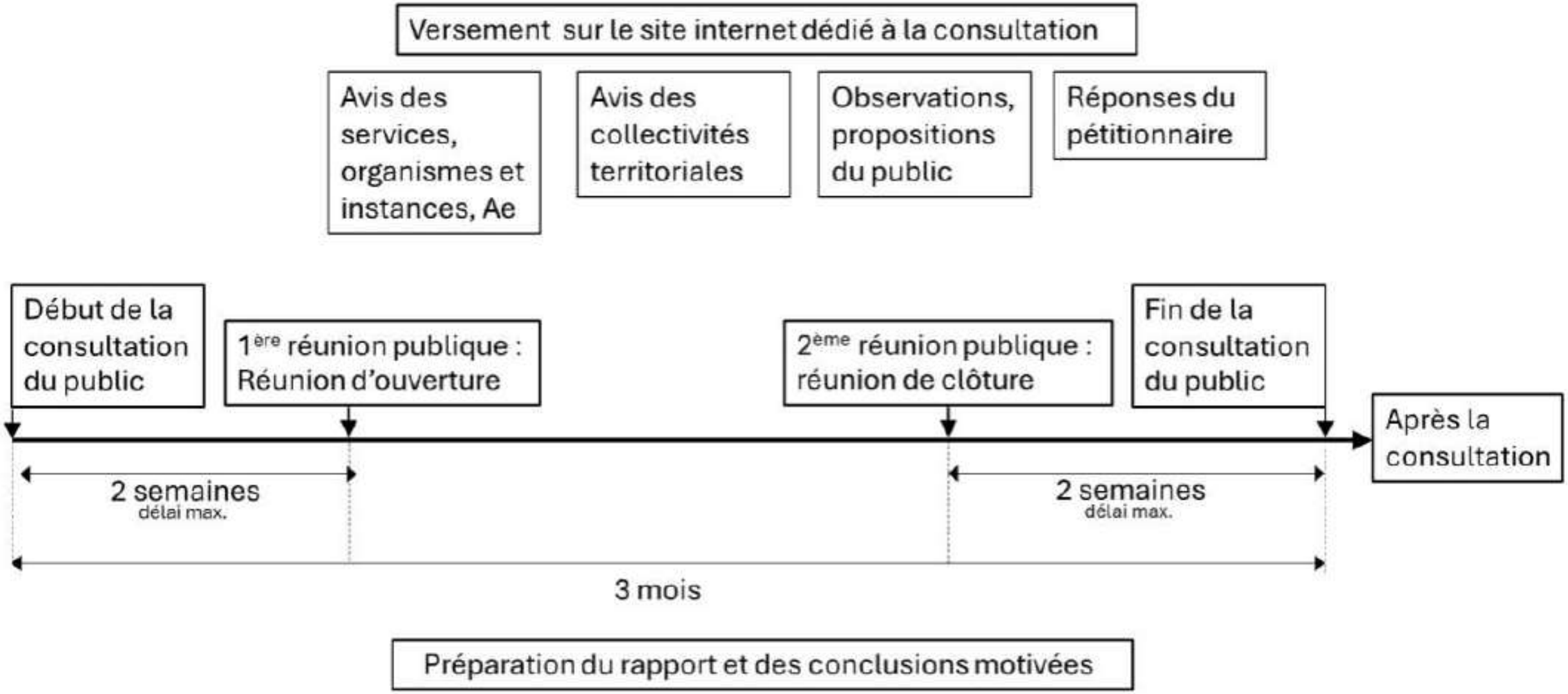

Période de la consultation du public

Du lundi 5/10/2026

Au mardi 5/01/2027 inclus

Pour prendre connaissance du dossier

Un site dédié : **https://www.registre-dematerialise.fr/7628/**

2 réunions publiques : **mercredi 14/10/2026 – 18h**
mardi 22/12/2026 – 18 h

2 permanences en mairie : **samedi 17/10/2026 de 9h30 à 11h30**
samedi 19/12/2026 de 9h30 à 11h30

Le dossier papier est consultable auprès de la préfecture du Finistère

Pour apporter votre contribution

Sur le site dédié : : **https://www.registre-dematerialise.fr/7628/**

Lors de permanences en Mairie de Pont-de-Buis Lès Quimerc’h

Par courrier adressé à la mairie de Pont-de-Buis Lès Quimerc’h à l’attention de la présidente de la commission d’enquête pour le projet présenté par la Société NobelSport

Pour suivre des évolutions du dossier

Le site dédié : **https://www.registre-dematerialise.fr/7628/**

Les suites de la consultation du public

Après la clôture de la procédure le 5 janvier 2027 à 23h59

- **Le commissaire enquêteur rencontre le porteur de projet**
- **Le porteur de projet apporte ses réponses dans un délai de 5 jours**

Le commissaire enquêteur dispose en tout de 21 jours, après la clôture de la procédure pour produire son rapport et ses conclusions motivées.

Ensuite, viendra la phase de décision sur le projet : l'Arrêté Préfectoral